

RHONE-ALPES

Bilan Fruits à coque - décembre 2013



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÈCHE
DE LA RURALITÉ
DE L'AMÈNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Bulletin

végétal



L'année était d'une manière générale très tardive pour le châtaignier, avec une petite semaine de retard au moment du débourrement, puis environ 10 à 15 jours de retard à la floraison, entrainant 2 à 3 semaines de retard à la récolte dans certains secteurs (variable selon les variétés).

Le bilan Fruits à coque a été construit à partir des suivis réalisés en 2013 par les observateurs du réseau sur les parcelles de référence de châtaigniers et de noyers. Il donne la tendance de la situation sanitaire pour l'en-

semble des secteurs de production (Nord-Drôme et Ardèche pour le châtai-

CYNIPS - DRYOCOSMUS KURIPHILUS

La progression du cynips est constante sur le territoire rhônalpin (Cf. carte régionale des contaminations en page suivante), tant en nombre de secteurs contaminés qu'en taux d'infestation sur les secteurs déjà atteints.

Des pertes de récoltes sont visibles sur certaines parcelles de Rhône-Alpes, en particulier sur Marigoule (M15). Les émergences de cynips ont été tardives suite au retard de l'année : on trouvait encore des adultes dans les galles mi-juillet.

Une lutte biologique est expérimentée pour lutter contre les populations de Cynips par le lâcher d'auxiliaires *Torymus*. Les femelles *Torymus* pondent dans les galles, au début de la reprise d'activité des larves de cynips. Les larves de *Torymus* vont se développer et tuer celles des cynips. Cependant, les galles concernées peuvent tout de même continuer à grossir car il y a souvent plusieurs larves de cynips par galle et toutes ne sont pas attaquées par *Torymus*. La larve de l'auxiliaire va achever son développement et demeurer dans la galle jusqu'au printemps suivant. Les études réalisées montrent que les auxiliaires se sont bien implantés sur les parcelles où des lâchers ont été réalisés. Il est encourageant également de constater l'installation naturelle de ces auxiliaires hors zones de lâchers.

Les cartes des contaminations par département sont consultables sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes: http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataigner-les-zones-de



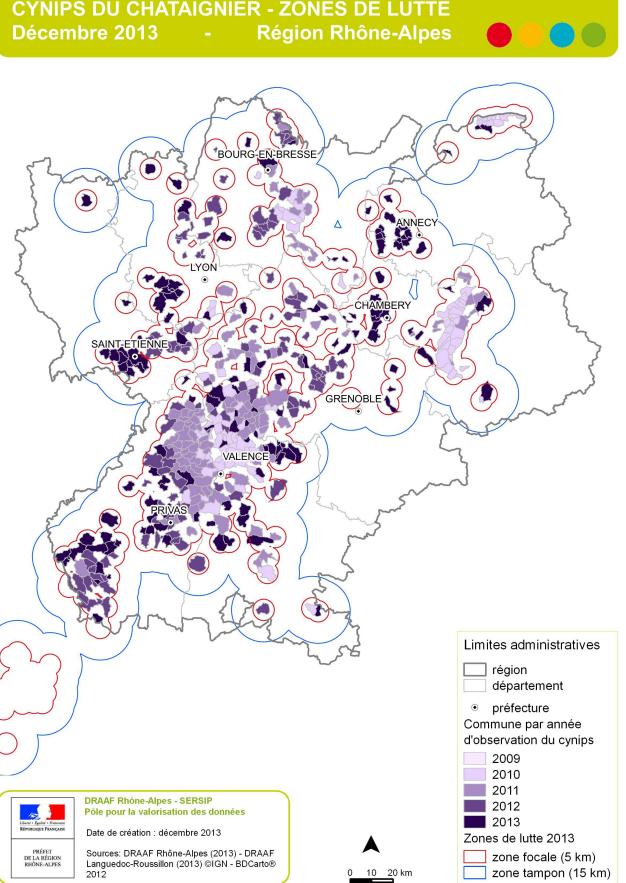




RHONE-ALPES



CYNIPS DU CHATAIGNIER - ZONES DE LUTTE



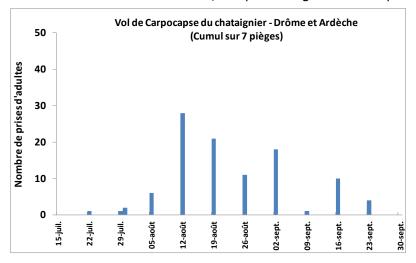


RHONE-ALPES



CARPOCAPSE DU CHATAIGNIER - CYDIA SPLENDANA

Le cycle du carpocapse a été assez tardif cette année, avec des pics de vol entre le 12 août et le 26 août selon les secteurs. La première détection de vers dans les fruits (variété sensible, récolte mi-octobre) a été observée autour du 9 septembre, soit une semaine plus tard qu'en 2012. La pression est très différente en fonction des secteurs. Sur la parcelle où un comptage de dégâts sur fruits a été effectué à la récolte, 40 à 45 % de fruits véreux ont été observés, ce qui est légèrement supérieur à 2012.



TORDEUSE DU CHATAIGNIER - PAMMENE FASCIANA

Ce ravageur reste localisé à certaines parcelles. La tordeuse du châtaignier a cette année provoqué par endroits de gros dégâts sur fruits avec des fins de premier cycle tordeuse attaquant Bouche de Bétizac et des suspicions de deuxième cycle sur certains lots de Bouche Rouge. La pression observée cette année invite à mener une surveillance particulière des populations la saison prochaine.

BALANIN - CURCULIO ELEPHAS

Ce ravageur est toujours présent sur certaines parcelles mais a été peu problématique cette année.

SEPTORIOSE DES FEUILLES - SEPTORIA CASTANICOLA

Les attaques ont d'une manière générale été moins fortes que celles des deux années précédentes. Les cas de perte de récolte dus à la septoriose ont été peu nombreux. Les tâches sont arrivées tardivement en saison et la pression est restée faible, même sur les secteurs sensibles (sauf sur certains arbres de taillis). Sur variétés sensibles, les tâches étaient présentes mais n'ont pas provoqué de défoliation massives.

CHANCRE DE L'ECORCE - CRYPHONECTRIA PARASITICA

Les branches et pousses de faible diamètre restent des structures à surveiller avec attention. Le chancre de l'écorce a été problématique cette année. Les températures douces et l'humidité ont favorisé son développement. Les attaques ont été nombreuses. Par contre, l'hypovirulence, maintenant présente partout, a limité les dégâts dans un certain nombre de cas.







RHONE-ALPES



POURRITURES

Les conditions climatiques ont été problématiques pour la qualité sanitaire des fruits en particulier en favorisant le développement des pourritures. Des taux de 12 % (faible durée de conservation) à 20 % (conservation longue) de fruits pourris ont été observés sur Bouche de Bétizac. Ils ont atteint 40 à 50 % sur Comballe en conservation longue (non trempée). Sur les variétés sensibles (Comballe, Belle Epine), la pourriture noire était la principale maladie présente. Le temps humide associé à un petit refroidissement fin-octobre a favorisé la sortie des apothécies.

MALADIE DE L'ENCRE - PHYTOPHTORA CAMBIVORA

La maladie est toujours présente et fait toujours d'importants dégâts dans les secteurs où elle se développe habituellement. Cette année, le nombre de secteurs touchés est resté relativement identique à 2012.

SCOLYTE

Des dégâts de scolytes parfois importants ont été observés sur certaines jeunes plantations, entraînant la mortalité d'un grand nombre d'arbres. L'humidité importante de l'hiver alliée à des terrains asphyxiants peut en être la cause. D'un manière générale, cela peut être dû à une difficulté d'installation des arbres (gel, coup de soleil sur tronc, asphyxie racinaire...).

NOYER

ALEAS CLIMATIQUES

L'année 2013 a été marquée par des températures relativement froides et particulièrement humides tout au long de la saison. A Chatte en Isère, 1009 mm ont été enregistrés pour la période janvier-novembre contre 909 mm pour une moyenne sur 20 ans.

BACTERIOSE - XANTHOMONAS CAMPESTRIS PV. JUGLANDIS

Des dégâts importants de bactériose nécroses sont à signaler surtout en zones touchées de manière récurrente. Une répartition assez large du phénomène est à signaler cette saison, à relier aux conditions climatiques.

« NOIX NOIRES »

Comme en 2011 et 2012, mais avec une pression inférieure à 2011, nous avons vu le développement de noix noires. Ce phénomène concerne surtout les zones régulièrement touchées par la bactériose-nécrose mais pas exclusivement. Des champignons de type *Alternaria, Auréobasidium, Cladosporium, Colletotrichum et Plectophaerella* ont été identifiés sur ces noix. Il s'agit d'une problématique en recrudescence à prendre très au sérieux.

ANTHRACNOSE - GNOMONIA LEPTOSTYLA

Le printemps humide a été favorable à l'anthracnose qui a été bien contrôlée dans l'ensemble

ACARIENS ROUGES

Les populations d'acariens rouges remontent sans que cela ne soit préoccupant pour l'instant.

PHYTOPTES (ERINOSE)

Les problèmes de phytoptes n'ont concerné que quelques parcelles régulièrement touchées.

COCHENILLES LECANINES

La présence de cochenilles reste problématique dans les parcelles où le ravageur n'a pas été bien maitrisé lors des fortes recrudescences de 2011 et 2012.

PUCERONS

La pression de pucerons des nervures et de pucerons jaunes reste faible et stable.



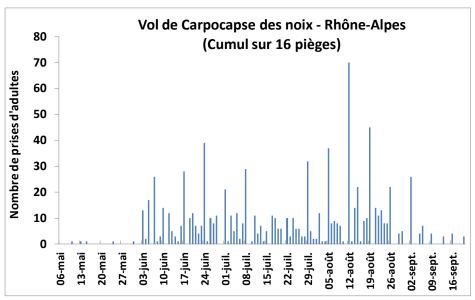
RHONE-ALPES



CARPOCAPSE - CYDIA POMONELLA

Le vol a débuté tardivement le 10 mai à Chatte en Isère (le 2 mai en 2012). Les populations de carpocapses sont en recrudescence mais ne provoquent pas de dégâts notoires. D'après le modèle DGAL :

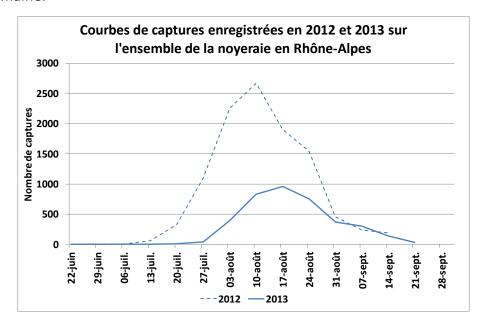
Le pic du premier vol s'est produit autour du 18 juin selon le modèle DGAL. Le deuxième vol a débuté le 26 juillet, et le pic du deuxième vol a été enregistré autour du 13 août. Les dernières captures ont été observées le 20 septembre.



MOUCHE DU BROU - RHAGOLETIS COMPLETA

La mouche du brou, organisme de quarantaine, fait l'objet depuis 2008 d'un réseau de surveillance spécifique (1246 pièges actifs en 2013 gérés par la Fredon, hors réseau BSV), dans le cadre de la mise en œuvre de la lutte obligatoire.

La mouche du brou a été peu présente au vu de l'intensité des piégeages dans le réseau de surveillance spécifique, contrairement à 2012. Au total, 3841 mouches ont été piégées en 2013 contre 10744 mouches en 2012. Cette baisse importante s'explique par des conditions climatiques peu favorables à l'activité de l'insecte. Le début de vol a été plus tardif qu'en 2012, avec la première capture de la saison observée le 11 juillet sur la commune de Pontaix (26). Les premières prises significatives ont été enregistrées à partir du 29 juillet (9 mouches comptabilisées le 29 juillet sur l'ensemble des pièges) et le pic de piégeage est survenu en semaine 33 (semaine 32 en 2012) avec 958 captures comptabilisés sur une semaine.





RHONE-ALPES



RECOLTE

Sous l'effet des conditions climatiques médiocres pendant la récolte, une partie non négligeable (de 5 à 10 % en moyenne à près de 50 % dans certaines exploitations) est restée au sol en zone de coteaux sur les portions de vergers les plus accidentés. A noter aussi qu'une faible partie de la récolte n'a pu être récoltée en plaine (de l'ordre de quelques pourcents), toujours du fait des conditions climatiques. Mais, dans l'ensemble, la récolte a été très abondante, avec des volumes comparables à 2011, année exceptionnelle.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

Directeur de publication : Jean-Luc FLAUGERE, Président du Comité Régional d'Epidémiosurveillance

Animation : Anne-Lise CHAUSSABEL, Chambre d'agriculture de la Drôme Analyse de risque et Rédaction : Manuela DAGBA, FREDON Rhône-Alpes

Comité de validation : Chambres d'agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, de Savoie, de

Haute-Savoie, et de l'Isère, SCAN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront euxmêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.